

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Commune des Brouzils (85260)



1. Identification de l'acheteur

Commune des Brouzils
Place Pierre Monnereau – 85260 LES BROUZILS
Tél : 02.51.42.91.04 – Courriel : mairie@les-brouzils.fr
Représentée par Mme Emilie DUPREY, Maire

2. Objet du marché

Marché de travaux – Remplacement de la chaufferie de la salle des fêtes “La Pastourelle” située aux Bois, 85260 Les Brouzils.
Le détail des prestations figure dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

3. Procédure de passation

Appel d'offres ouvert (articles L.2124-2, R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique).

4. Caractéristiques principales

- Nature : travaux
- Forme : marché à prix global et forfaitaire
- Lot unique : CVC – Chauffage au gaz naturel et équipements associés
- Durée prévisionnelle des travaux : 1 mois à compter de la notification de l'ordre de service

5. Conditions de participation

- Capacités professionnelles : certificats QUALIBAT et/ou QUALICLIMA appropriés
- Capacités techniques et financières
- Références de travaux similaires exécutés au cours des 5 dernières années

6. Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée selon les critères suivants :

- Prix : 40 %
- Valeur technique : 60 % (méthodologie, planning, matériels et matériaux proposés)

7. Retrait du dossier et transmission des offres

Le dossier de consultation est disponible gratuitement sur la plateforme : www.marches-securises.fr

Les offres devront être déposées exclusivement par voie électronique via cette plateforme.

8. Date limite de réception des offres

Vendredi 26 septembre 2025 à 12h00
Toute offre reçue hors délai sera rejetée.

9. Durée de validité des offres

120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

10. Renseignements complémentaires

- Renseignements techniques : BET AREA – Tél. 02.51.37.48.88 – bet@arealaroche.fr
- Renseignements administratifs : Mairie des Brouzils – 02.51.42.91.04

11. Visite obligatoire

Une visite sur site est obligatoire. Un certificat de visite sera délivré et devra être joint à l'offre.
Prendre rendez-vous auprès de la mairie.